

Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

LE SNAPATSI VOUS RAPPELLE QUE LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 SE FERONT PAR VOTE ELECTRONIQUE. POUR POUVOIR VOTER PAR INTERNET, IL Y A 6 ETAPES ESSENTIELLES.

1ERE ETAPE - VERIFICATION DES LISTES ELECTORALES

Entre le 25 septembre et jusqu'au 7 novembre 2018, je vérifie mon inscription pour chacun des scrutins. Le cas échéant, je demande qu'elle soit rectifiée ou complétée.

Agents relevant de la DGSI

- ✓ Vote Commission Administrative Paritaire Nationale

Agents relevant de la DCCRS

Agents affectés en SP, PAF ou PJ

- **♥** Vote Commission Administrative Paritaire Locale

Agents affectés en SATPN

Agents affectés en SGAMI

- ✓ Vote Comité Technique SGAMI

Agents affectés STSI²

Agents affectés SAELSI

Agents GN administratifs et techniques du stock et du flux

Agents affectés en DIRF

Agents MI affectés en service de police PP et petite couronne

- ✓ Vote Commission Administrative Paritaire Nationale
- **✓** Vote Commission Administrative Paritaire Locale

Agents MI affectés en services non actifs de la PP

- ✓ Vote Commission Administrative Paritaire Nationale

Agents affectées en EPA (CNAPS, ENSP et INPS

- ✓ Vote Commission Administrative Paritaire Nationale

Agents affectés PAF des aéroports de Roissy et Orly

- ✓ Vote Commission Administrative Paritaire Nationale

Corps CEAPF

BURE AU NATIONAL

52 rue de Dunkerque 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20 Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Cliquez et otez SNAPATSI !

